

12ème législature

QE N° 35686:	Grouard Serge (UMP) - Loiret <i>enseignement - programmes - esperanto</i> Ministère : jeunesse et éducation nationale	Publiée au JO le 16-03-2004
Question N° : 35686	de M. Grouard Serge (Union pour un Mouvement Populaire - Loiret)	QE
Ministère interrogé :	jeunesse et éducation nationale	
Ministère attributaire :	jeunesse et éducation nationale	
	Question publiée au JO le : 16/03/2004 page : 1974	
Rubrique :	enseignement	
Tête d'analyse :	programmes	
Analyse :	Esperanto	
<u>Texte de la QUESTION :</u>	M. Serge Grouard attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la proposition de l'association Esperanto-Loiret visant à inscrire l'espéranto comme langue optionnelle au baccalauréat et à promouvoir l'apprentissage de l'espéranto dans les classes du primaire. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend prendre des mesures afin de diffuser l'enseignement de l'espéranto.	

11ème législature

Question N° : 47323	de M. Hage Georges (Communiste - Nord)	QE
Ministère interrogé :	éducation nationale	
Ministère attributaire :	éducation nationale	
	Question publiée au JO le : 05/06/2000 page : 3360	
	Réponse publiée au JO le : 19/02/2001 page : 1109	
Rubrique :	enseignement secondaire	
Tête d'analyse :	programmes	
Analyse :	espéranto	
<u>Texte de la QUESTION :</u>	M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de la reconnaissance, au sein du système éducatif français, de l' esperanto . Langue parlée et écrite depuis plus d'un siècle, l'intérêt universitaire et pédagogique de l' esperanto n'est plus à démontrer et l'UNESCO, dans ses recommandations éducatives, a souligné la valeur de cette langue dans les échanges culturels internationaux. Utilisée en Europe, Extrême-Orient, Japon, Corée, Vietnam et Chine et enseignée dans des écoles de vingt-huit pays, l' esperanto mériterait une meilleure prise en compte en France. Une proposition de loi a été déposée par le groupe communiste, en août 1997, sur le bureau de l'Assemblée nationale, tendant à faire admettre l' esperanto comme matière optionnelle dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire. Il lui demande donc de lui préciser s'il envisage de donner une suite à cette initiative parlementaire et s'il compte inscrire cette langue au titre des options facultatives pour l'épreuve du baccalauréat.	

11ème législature

Question N° : 39693	de M. Bourquin Christian (Socialiste - Pyrénées-Orientales)	QE
Ministère interrogé :	affaires européennes	
Ministère attributaire :	affaires européennes	
	Question publiée au JO le : 03/01/2000 page : 12	
	Réponse publiée au JO le : 14/08/2000 page : 4789	
Rubrique :	enseignement	
Tête d'analyse :	programmes	
Analyse :	espéranto	
<u>Texte de la QUESTION :</u>	M. Christian Bourquin appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'instauration d'une langue commune dans l'Union européenne. De la même façon que la langue française s'est imposée à toute la population française sous la troisième République par le biais de l'école et de la conscription, les Etats européens pourraient proposer l'utilisation d'une langue commune en sus de la langue maternelle, bien évidemment. Sachant qu'un des problèmes essentiels qui se pose au sein des instances de l'Union européenne est celui des langues de discussion, la solution d'une langue commune faciliterait le travail et la communication de tous. Les enfants des pays du nord de l'Europe parlent correctement une à deux langues étrangères à l'âge de dix ans, il n'est pas impensable de le développer en France. L'énorme difficulté est de trouver un accord sur cette langue commune. Si la première venant à l'esprit est l'anglais, il faudrait peut-être penser à utiliser le langage simple et universel, parlé par plusieurs millions de personnes sur la planète, qu'est l'esperanto. Il demande au Gouvernement quelle est sa position face à cette éventualité, si des mesures en ce sens pourraient être prises et dans quels délais elles le seraient.	

11ème législature

Question N° : 10842	de M. Delnatte Patrick (Rassemblement pour la République - Nord)	QE
Ministère interrogé :	éducation nationale, recherche et technologie	
Ministère attributaire :	éducation nationale, recherche et technologie	
	Question publiée au JO le : 02/03/1998 page : 1132	
	Réponse publiée au JO le : 06/04/1998 page : 1957	
Rubrique :	enseignement	
Tête d'analyse :	programmes	
Analyse :	espéranto	
<u>Texte de la QUESTION :</u>	M. Patrick Delnatte souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement de l'esperanto. L'an dernier, une proposition de loi a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale. Elle tendait à faire admettre cette langue comme matière facultative dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire. Il lui demande de lui préciser s'il envisage de donner une suite à cette initiative parlementaire.	

11ème législature

Question N° : 6626	de M. Dehoux Marcel (Socialiste - Nord)	QE
Ministère interrogé :	éducation nationale, recherche et technologie	
Ministère attributaire :	éducation nationale, recherche et technologie	
	Question publiée au JO le : 24/11/1997 page : 4138	
	Réponse publiée au JO le : 16/03/1998 page : 1491	
Rubrique :	enseignement	
Tête d'analyse :	programmes	
Analyse :	espéranto	
<u>Texte de la QUESTION :</u>	Mme Marcel Dehoux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement de l'esperanto dans les écoles au même titre que les langues à options que sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol. En effet, l'apprentissage de l'esperanto dans les classes de CM 1 et de CM 2 montre de nombreux avantages, notamment celui de prédisposer les élèves à l'étude de n'importe quelle langue étrangère. En 1996, presque 20 % des euro-parlementaires reconnaissent que l'usage de l'esperanto peut aider à la solution du problème linguistique dans l'Union européenne. Il lui demande quelle est sa position sur cette question.	